Santé publique et développement: actions dans le domaine du SIDA dans les PVD, programme d'assistance 1997-1999

1995/0164(SYN) - 15/04/1996

Le rapporteur approuve cette proposition mais propose des amendements en ce qui concerne les stratégies prioritaires à adopter et les actions à entreprendre. Le rapporteur demande que la Communauté appuie les stratégies visant à: - promouvoir une politique efficace de prévention de la transmission de VIH/Sida par voie sexuelle, périnatale et sanguine, ainsi que de prévention et de traitement des maladies sexuellement transmissibles, notamment en finançant des campagnes d'information et de formation, encourageant l'emploi et l'utilisation correcte de tous les moyens de protection, dont surtout les préservatifs, campagnes menées en collaboration des médias les plus proches de la population; - enrayer le cycle "pauvreté-instabilité-VIH/Sida" en accordant une attention particulière aux groupes à risque (réfugiés, migrants, travailleurs itinérants, militaires,...); - renforcer le secteur des soins de santé et les secteurs sociaux (cours d'éducation sexuelle aux jeunes respectant leur identité culturelle); - développer les échanges de coopération médicale régionale et internationale; - inscrire la lutte contre le Sida dans le combat général d'autres maladies qui subsistent dans les PVD en améliorant les soins de santé primaires; - promouvoir le dialogue avec les communautés religieuses qui restent opposées à une campagne publique de lutte contre le Sida; - promouvoir une politique visant le respect des droits de l'homme fondamentaux au sens des décisions de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin; - développer les connaissances scientifiques sur l'épidémie. Le rapporteur demande que soient menées des actions portant sur: - l'éducation sexuelle et sur la santé de la reproduction; - l'amélioration de la disponibilité de l'utilisation de différents moyens et méthodes de protection, et par la promotion, la distribution et la vente subventionnée de préservatifs; - la promotion des méthodes de dépistage systématique du virus VIH/Sida au sein des populations des PVD; - le renforcement de la disponibilité des médicaments destinés à traiter les maladies sexuellement transmissibles; - la création d'un fonds de solidarité afin de permettre le traitement des patients atteints du VIH des pays les moins solvables, en coopération avec les Etats et les ONG. - l'établissement, avec le soutien actif des grandes agences de l'ONU et des laboratoires pharmaceutiques, une correspondance financière entre les traitements financés dans les pays riches et les traitements nécessaires dans les PVD; - le renforcement des services de santé et des structures d'accueil; - la participation des communautés locales à l'élaboration de stratégie d'information et de programmes d'éducation sexuelle. Le rapporteur demande que tous les programmes de prévention et de contrôle du Sida respectent les droits de l'homme, les spécificités culturelles et religieuses, dans la mesure où elles sont compatibles avec la lutte contre cette maladie. Elle réclame également des actions pour lutter contre la discrimination, la stigmatisation et/ou le cantonnement dans des ghettos, des personnes porteuses du virus. Dans les moyens mis en oeuvre, le rapporteur souhaite que priorité soit donnée au renforcement des capacités nationales, notamment sous la forme de programmes de formation visant à accroître la participation et l'autonomie des pays bénéficiaires. Le soutien financier accordé aux PVD prend la forme d'aides non remboursables. Les décisions concernant les actions dont le financement dépasse 2 millions d'écus par action seront soumises à l'approbation d'un Comité.